

CB/CZ 006/19
Bruxelles, le 22 janvier 2019

Monsieur Erik VAN LAER
Directeur
UNISOC
Rue Colonel Bourg 122 bte 5
1140 BRUXELLES

■ **Concerne : Grève nationale le 13 février 2019**

Cher Monsieur,

Par la présente, nous vous informons qu'une journée de grève nationale interprofessionnelle sera organisée en front commun syndical le 13 février 2019 dans les différents secteurs et dans les différentes régions du pays.

Cette journée de grève nationale sera placée sous le signe d'une véritable augmentation des salaires et des salaires minimums, d'une augmentation des allocations et des pensions, de meilleures mesures de fin de carrière, de meilleures possibilités de combiner travail et vie privée, de meilleures possibilités pour les déplacements domicile-travail.

Cette action pourra engendrer, dans certaines entreprises, des absences dans le chef des travailleurs qui participeront à l'action. La journée du 13 février sera donc considérée comme une journée de grève et payée comme telle pour les travailleurs qui s'absenteront du travail pour participer à l'action et subiront de ce fait une perte de salaire. Seront également couverts les travailleurs qui commencent à travailler en pauses le 12 février au soir ou dont le travail en pauses se termine dans la nuit du 13 au 14 février.

Nos centrales professionnelles prendront les dispositions nécessaires vis-à-vis des employeurs dans les différents secteurs et entreprises.

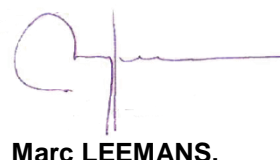
Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Robert VERTENUEIL,
Président FGTB



Mario COPPENS,
Président CGSLB



Marc LEEMANS,
Président CSC